



Discipline, humilité, savoir-faire

Directeur adjoint et responsable des Placements au Groupe Mutuel, **Gérald Mayoraz** explique les principes de gestion des capitaux au Groupe Mutuel Prévoyance-GMP qui compte 2800 entreprises affiliées et plus de 2 milliards de francs sous gestion au 1^{er} janvier 2020.



Gérald Mayoraz, Directeur adjoint et responsable des placements au Groupe Mutuel.

Comment la politique de placement du Groupe Mutuel Prévoyance-GMP est-elle implémentée ?

La gestion des capitaux au sein du Groupe Mutuel doit contribuer à la pérennité des entreprises membres, respectivement de la fondation de prévoyance GMP. Notre but n'est pas de faire des coups d'éclat ou de prendre des risques particuliers, mais bien d'apporter une réelle plus-value à long terme aux assurés, aux rentiers et à tous les partenaires impliqués dans le 2^e pilier. Trois principes essentiels de gestion nous guident : discipline, humilité et savoir-faire.

Pourquoi la discipline ?

Le cadre et la stratégie de placement sont

transmis par le Conseil de fondation, et nous disposons ensuite de marges par rapport à cette allocation stratégique. Il n'est pas question d'outrepasser ces marges. De même, le choix des entreprises dans lesquelles nous investissons répond à des critères de qualité bien définis. Cette méthode nous a permis d'éviter certaines déconvenues par le passé.

L'humilité ?

Il est indispensable de s'informer en permanence des diverses techniques de gestion et des différentes approches macroéconomiques du moment. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de ces éléments que nous pouvons construire notre propre opinion. Imaginer avoir la science infuse serait la pire des stratégies.

Le savoir-faire ?

La mise à niveau constante de nos méthodes de gestion est importante. Pour ce faire, la formation continue des équipes joue un rôle essentiel et permet de maintenir et de développer les connaissances nécessaires dans le domaine de la gestion des capitaux, ce qui représente une composante essentielle de notre savoir-faire.

Aujourd'hui, on parle beaucoup d'écologie, d'environnement, de développement durable, y compris de finance durable...

Concrètement, nous avons depuis de nombreuses années des critères d'exclusion, par exemple dans le domaine des armes controversées et des matières premières agricoles



physiques. Par ailleurs, dans le domaine de l'impact social, nous avons investi dans la microfinance via deux entités actives dans les pays en développement – Amérique du Sud, Moyen-Orient, Asie du Sud-Est (hors Japon). Depuis fin 2018, nous avons également intégré les marchés privés dans notre allocation, avec des fonds labellisés ESG. L'environnement, les dimensions sociales et la gouvernance y jouent un rôle de premier plan. De plus, l'année 2020 sera dédiée au développement d'une méthodologie plus fine nous permettant d'améliorer notre approche concernant les critères de développement durable.

Comment appréhendez-vous la crise du COVID-19?

Nous avons pu développer un savoir-faire de haut niveau, mis en pratique par des personnes de qualité. Nous disposons de connaissances approfondies au sujet de la composition des portefeuilles sous gestion et réduisons ainsi d'autant la part d'incertitude. Nous sommes par ailleurs convaincus de la capacité des entreprises à s'adapter, à créer et à se renouveler.

